

APRÈS ART. 4

N° 803

ASSEMBLÉE NATIONALE

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 803

présenté par

M. Vatin, Mme Valentin, M. Pauget, M. Fasquelle, Mme Lacroute et M. Viala

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.